

DIFFICULTÉS AU TRAVAIL ? : LE PROTOCOLE D'ALERTE

VOUS ÊTES VOUS-MÊME EN DIFFICULTÉ

CONFIDENTIALITÉ DES DÉMARCHES GARANTIE

DES PERSONNES RESSOURCES À VOTRE ÉCOUTE & À VOTRE DISPOSITION

SITUATION N°1 - L'URGENCE EST ABSOLUE

Vous êtes dans une situation très grave qui vous conduit à avoir des idées suicidaires.

1 NE PAS RESTER SEUL

2 EN PARLER

avec un proche (parents, amis, collègues)

3 CONTACTER votre médecin traitant

4 NE PAS HÉSITER À APPELER LE SAMU

en composant le **15** ou le **112** d'un téléphone portable)

5 ALERTE

le médecin du travail de l'académie,
Dr Marine Lacroix, au **06 14 83 03 70**,
mail : medecin.prevention@ac-corse.fr et/ou
le médecin conseiller technique, Dr Ferrara au
04 95 51 59 52, mail : mctr@ac-corse.fr

Enfin, le représentant syndical pourra vous accompagner dans vos démarches.

SITUATION N°2 - SITUATION D'URGENCE

Vous êtes dans une situation de difficultés importantes au regard de votre travail.
Le mal être devient invalidant.

1 ALERTE LE MÉDECIN DU TRAVAIL ACADÉMIQUE

mail : medecin.prevention@ac-corse.fr

2 CONSULTER RAPIDEMENT VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Vous pouvez en informer le représentant syndical qui pourra vous accompagner.

SITUATION N°3 - VOTRE MAL ÊTRE EST NON INVALIDANT

Vous jugez votre mal être en rapport avec vos conditions de travail.

1 EN PARLER À VOTRE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT

Cependant, si vous ne souhaitez pas aborder la question avec ce dernier, il existe de nombreux autres interlocuteurs possibles au sein de votre administration ou établissement.

2 SI VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPEL À D'AUTRES INTERLOCUTEURS :

le médecin du travail, le directeur des ressources humaines, les conseillers RH de proximité, l'assistant social des personnels, le correspondant handicap académique, le conseiller de prévention académique et les conseillers de prévention départementaux sont à votre disposition. Les coordonnées de ces différents interlocuteurs figurent en **annexe 2**.

De même, le représentant syndical peut vous accompagner et être présent à vos côtés.

3 UTILISER LA FICHE DE DEMANDE D'ENTRETIEN (voir annexe 1)

4 MOBILISER LE RÉSEAU PAS (PRÉVENTION, AIDE, SUIVI) DE LA MGEN

Voir annexe 3.



ACADÉMIE
DE CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIFFICULTÉS AU TRAVAIL ? : LE PROTOCOLE D'ALERTE

UNE PERSONNE DE VOTRE ENTOURAGE PROFESSIONNEL RENCONTRE DES DIFFICULTÉS

COMMENT LUI VENIR EN AIDE ?

QUI SOLLICITER ?

POSSIBILITÉ N°1

Vous pouvez vous rapprocher du supérieur hiérarchique direct de la personne pour signaler votre constat.

ÊTRE DISCRET & RESTER OBJECTIF

POSSIBILITÉ N°2

Vous pouvez conseiller à la personne concernée, après avoir échangé avec cette dernière en qualité de collègue, de se rapprocher de la personne ressource de son choix susceptible de lui venir en aide.

CONSULTER LA LISTE DES PERSONNES RESSOURCES
(voir annexe 2)